



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO
SPP

Alerte Orange

La Cfdt vous avait averti en novembre 2013 qu'elle avait gagnée l'accès à la catégorie B pour les chargés de coordination.

En effet, lors du CSAP qui s'est tenu le 26 novembre 2013, la Cfdt avait obtenu la création d'une spécialité Logistique et coordination au sein du corps des TSO (grade de catégorie B) pour accueillir les ASEM et ATE chargés de coordination :

Dans la spécialité logistique et coordination du corps des TSO, les agents sont notamment chargés de l'encadrement de proximité d'ASEM et d'ATE. Ils assurent des activités nécessitant des connaissances techniques et une expertise liée en particulier au respect des règles d'hygiène et de sécurité et à la bonne application des règles administratives. Ils *assurent l'organisation quotidienne du travail* sur un ou plusieurs établissements scolaires. Ils rendent compte régulièrement du déroulement des activités et transmettent toutes informations utiles au fonctionnement du service.

Ainsi le prochain CSAP validera l'intégration des chargés de coordination en poste au 31 décembre 2013. Cette intégration se fera en deux étapes à partir de septembre 2014 dans le grade de TSO de classe normale dans la spécialité logistique et coordination.

La Cfdt a également obtenu que les Asem et Ate qui seront nommés sur l'emploi fonctionnel de chargé de coordination en 2014 soient également intégrés dans le grade de TSO de classe normale dans la spécialité logistique et coordination.

La Cfdt c'est VOUS !!!



cfdtintercospp.fr

